

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 15 décembre 2022.

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TREFENKO, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA (*Arrivé à 20h27, absent aux délibérations n°251.12.2022, 252.12.2022 et 253.12.2022*), M. Chaouki BOUBERKA, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Yves CAILLAUD	à	M. Claude MATHON
M. Philippe HOGOMMAT	à	Mme Danièle DUBREIL
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Mickael MARC
M. Guillaume GINGUENE	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Christine ROBERT
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Tatiana PRIEZ

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Sylvain LANDEMAINE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

253.12.2022 FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N°4

Il vous est présenté la décision modificative n°4 qui a pour objectif d'ajuster les inscriptions budgétaires des dépenses et recettes de l'exercice en cours.

Il convient d'adopter la décision modificative n°4 telle que figurant dans le tableau annexé.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 14,

VU la délibération n°075.04.2022 en date du 14 avril 2022 relative à la DM n°1,

VU la délibération n°116.06.2022 en date du 23 juin 2022 relative à la DM n°2 valant budget supplémentaire,

VU la délibération n°199.09.2022 en date du 29 septembre 2022 relative à la DM n°3,

VU le tableau annexé,

VU l'avis favorable à la majorité abstentions du groupe de l'opposition « Réussir Osny » de la commission plénière du 5 décembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les inscriptions budgétaires des dépenses et recettes de l'exercice en cours,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE

Article 1 :

D'adopter la décision modificative n° 4 conformément au tableau annexé.

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à OSNY, le 15 décembre 2022
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,**



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE

DECISION MODIFICATIVE N° 4

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
STEXI/20/2313	41 908,37 Ecriture d'ordre (chap 041) Marché 2020.16 Construction Groupe scolaire St exupéry lot 5 Electricité	STEXI/20/2313	41 908,37 € Ecriture d'ordre (chap 041) Marché 2020.16 Construction Groupe scolaire St exupéry lot 5 Electricité
MMXI/020/2051	3 822,00 Complément mise à jour du logiciel Noé		
BATI/414/2031/PLSPORTS	14 847,60 Modification imputation budgétaire étude géotechnique plaine des sports à la demande de la trésorerie		
BATI/414/2313/PLSPORTS	-14 847,60 Modification imputation budgétaire étude géotechnique plaine des sports à la demande de la trésorerie		
VOII/822/2031	21 390,00 Modification imputation budgétaire études circulation rue Livilliers et Immarmon à la demande de la trésorerie		
VOII/822/2315	-21 390,00 Modification imputation budgétaire études circulation rue Livilliers et Immarmon à la demande de la trésorerie		
VOII/822/2031	13 650,00 Modification imputation budgétaire études circulation rue de Puiseux à la demande de la trésorerie		
VOII/822/2315	-13 650,00 Modification imputation budgétaire études circulation rue de Puiseux à la demande de la trésorerie		
VOII/822/2031	4 860,00 Modification imputation budgétaire étude de faisabilité espace François Villon à la demande de la trésorerie		
VOII/822/2315	-4 860,00 Modification imputation budgétaire étude de faisabilité espace François Villon à la demande de la trésorerie		
VERI/823/2313	-12 090,00 Modification imputation budgétaire étude de faisabilité cimetièrre à la demande de la trésorerie		
VERI/823/2031	12 090,00 Modification imputation budgétaire étude de faisabilité cimetièrre à la demande de la trésorerie		
COMI/01/020	-3 822,00 Dépenses imprévues		
	41 908,37		41 908,37

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
COM/020/6817/114	23 528,00		
	Provision semi-budgétaire pour créances douteuses (15% des restes à recouvrer au 31/12/2019) dépense obligatoire		
COM/01/022	-23 528,00		
	Dépenses imprévues		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00